

Direction Générale des Services Départementaux

Direction des Finances et des Moyens

Direction des Affaires Financières

Service du Budget

371

CONSEIL GENERAL de la DORDOGNE

DECEMBRE 2014

Orientations Budgétaires 2015

Rapport général.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir délibérer sur le rapport ci-joint.

Si vous êtes favorables aux propositions qui vous sont soumises, vous voudrez bien adopter le projet de délibération ci-annexé, après avoir, le cas échéant, apporté les modifications que vous souhaitez.

Le Président,

Bernard CAZEAU

Direction Générale des Services Départementaux

Direction des Finances et des Moyens

Direction des Affaires Financières

Service du Budget

CONSEIL GENERAL de la DORDOGNE

DECEMBRE 2014

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

RAPPORT GENERAL

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

L'année 2015 s'annonce comme décisive pour notre collectivité.

Elle marquera un tournant majeur dans son histoire, qui se traduira par un renouvellement démocratique inédit, par la nécessité de moderniser encore son fonctionnement et de relever le défi d'un contexte budgétaire tendu.

Le scrutin des 22 et 29 mars prochains, pour la première fois de l'histoire, renouvellera intégralement les 50 élus du Département. Pour la première fois, à compter du 2 avril 2015, cette assemblée sera strictement paritaire et représentera de façon plus équitable les 420.000 habitants que compte la Dordogne, tout en garantissant aux territoires qui la composent d'y être tous défendus.

Il s'agit là, pour notre département mais aussi pour l'ensemble de notre pays, d'une évolution démocratique considérable, qui permettra de transformer la gouvernance des Départements tout en leur conférant, dans le temps, la même stabilité que celle dont bénéficient les autres collectivités pour mener à bien leurs projets politiques.

Cette stabilité renforcée de notre collectivité devra aussi s'incarner dans la place qu'elle occupe au sein de la République, qui doit être confortée, notamment à travers des compétences clarifiées. L'année qui s'achève a été le théâtre de nombreuses déclarations mettant de nouveau en cause l'existence des Conseils généraux. Le trouble causé par l'annonce de leur suppression à l'horizon 2020 a entraîné de multiples et légitimes réactions de la part des élus, des agents territoriaux, mais aussi de la part de nombreux acteurs de la vie économique, sociale et culturelle. Elles ont fait écho au tumulte soulevé, lors du mandat présidentiel de Nicolas Sarkozy, par l'instauration du conseiller territorial, abolie depuis.

Les récentes déclarations du Premier Ministre nous ont rassurés sur les intentions du gouvernement. En affirmant le 6 novembre dernier à l'occasion du Congrès annuel de l'Assemblée des Départements de France (ADF) que les Conseils généraux constituaient des échelons de proximité indispensables au bon fonctionnement de la République et en appelant de ses vœux la poursuite du travail de rencontre et de dialogue engagé ces derniers mois, il a adressé un message de confiance, un message clair pour l'avenir : la réforme territoriale se fera, mais dans le consensus.

Dans quelques semaines débutera au Sénat l'examen du projet de loi relatif à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTR). Ce débat parlementaire permettra de clarifier l'attribution des compétences dévolues aux différents niveaux de collectivités. A ce titre aussi, l'année prochaine marquera donc une étape importante pour notre collectivité. D'ores et déjà, le Premier Ministre a indiqué qu'il serait judicieux de renforcer le rôle de la collectivité départementale en matière de solidarités sociales et territoriales. Il a notamment souligné la pertinence de l'appui apporté par les Départements aux intercommunalités et aux communes en matière d'ingénierie.

Manuel Valls nous a rappelé aussi que le plan Très Haut Débit était un exemple de coopération réussie entre les Départements, l'Etat et le secteur privé, et qu'il s'agissait là d'une réponse majeure pour l'égalité des territoires et des citoyens.

De la même façon, nos compétences sociales seront renforcées : la mise en place de la Garantie Jeunes dès le 1^{er} janvier prochain en est un exemple concret, et le Conseil général entend y jouer un rôle majeur.

Dans le cadre de cette clarification qui devra conforter l'action de proximité du Département, il me semble également important que nous puissions conserver deux de nos compétences majeures, à savoir les routes et les collèges, dont l'éventuel transfert aux Régions élargies se solderait immanquablement à la fois par des coûts supplémentaires et par une dégradation du service rendu, tant en termes de réactivité que d'efficacité.

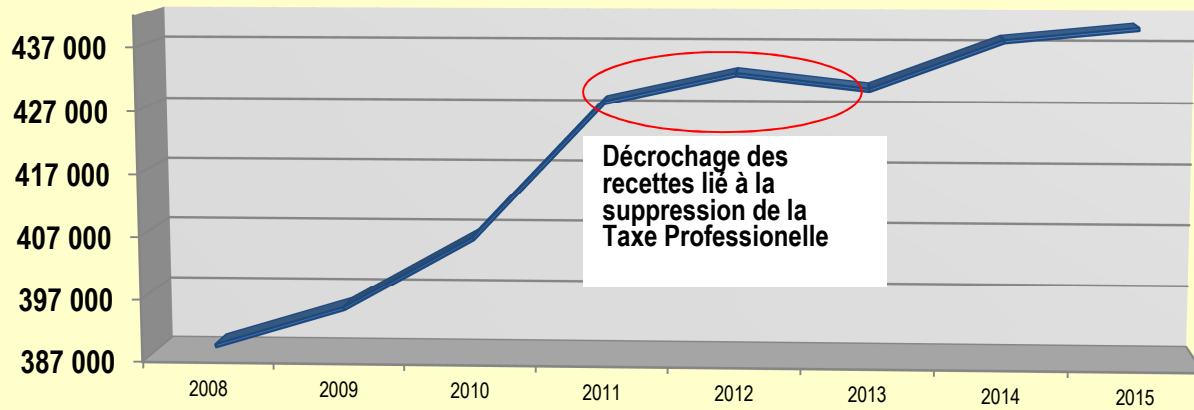
Enfin, le débat parlementaire à venir sera l'occasion de mettre sur la table l'ensemble des questions liées à l'autonomie financière des collectivités, c'est-à-dire aux moyens budgétaires dont elles pourront disposer et à l'évolution de leurs recettes.

A ce sujet, la réduction des dotations de l'Etat aux collectivités, opérée dans le cadre de l'effort général de redressement des comptes publics, se traduit par des diminutions de recettes inédites. Pour notre collectivité, cette baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement devrait s'établir à hauteur de 5,7 millions d'euros en 2015. Elle se poursuivra en 2016 et 2017, année où la diminution par rapport à la dotation de 2013 devrait atteindre 19,5 millions d'euros. J'ai eu l'occasion de dire, au Sénat, que ces mesures me semblaient trop brutales et qu'il conviendrait d'en atténuer la portée, voire d'étaler l'effort demandé sur un laps de temps plus étendu, au moins sur une période de cinq ans.

Toujours est-il que cette diminution significative explique en grande partie le caractère contraint de nos perspectives budgétaires. Mais nos marges de manœuvre se trouvent également une nouvelle fois réduites par l'évolution de nos dépenses sociales, essentiellement due à la progression forte et continue de nos dépenses de Revenu de Solidarité Active (RSA).

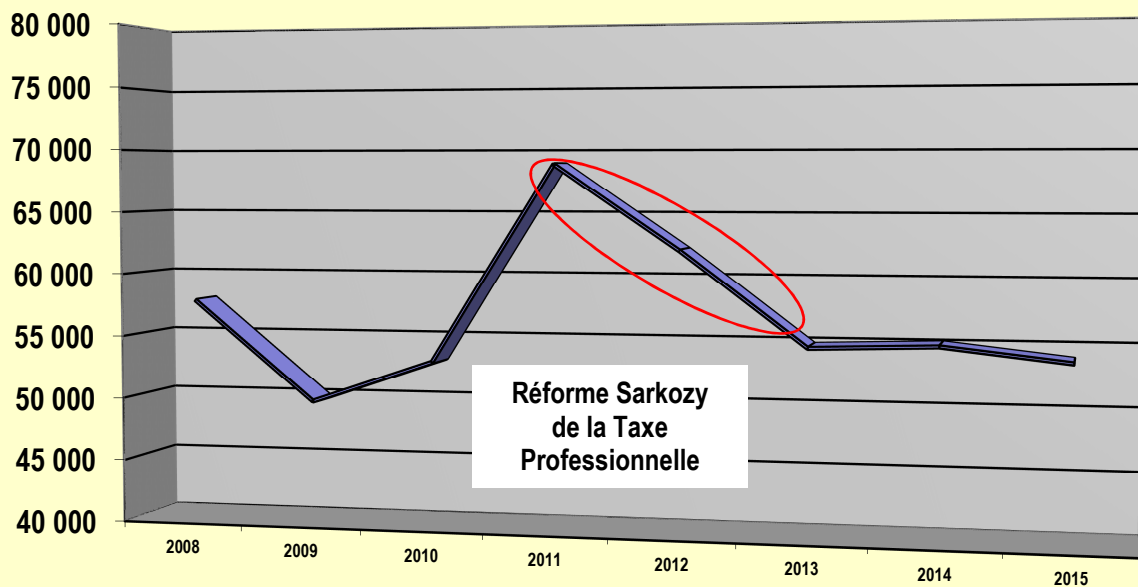
La période de crise prolongée que nous traversons depuis 2008 aggrave ainsi chaque année davantage l'effet de ciseau que nous ne cessons de pointer du doigt. Ce resserrement entre des recettes qui, pour bon nombre d'entre elles, sont en berne ou, au mieux, stables (en particulier le paquet compensatoire intégrant la CVAE, ressource qui s'avère au fil des ans bien moins dynamique que la Taxe Professionnelle qu'elle a remplacée) et des dépenses en hausse, sur lesquelles nous n'avons aucune prise réelle (RSA, APA, PCH), conduit les Départements dans une situation budgétaire de plus en plus compliquée.

Produits de fonctionnement



Evolution des recettes de fonctionnement depuis 2008.

CAF brute



Evolution de la capacité d'autofinancement brute depuis 2008.

En dépit de cette situation, nos recettes de fonctionnement pourraient progresser de l'ordre de 0,83 % pour atteindre 441,93 millions d'euros.

Cette légère évolution se fonde essentiellement sur deux de nos principales ressources de fiscalité directe, qui à elles seules se traduiraient par des recettes supérieures de 9,3 millions à celles inscrites au BP 2014 :

- 1°) le produit de la taxe sur le foncier bâti, que je vous propose d'inscrire à 95,3 millions d'euros, en hausse de 2,47 %, sur la base d'une croissance des bases estimée à 2,9 % avec un élément forfaitaire calculé sur le niveau prévu de l'inflation (0,9 %).
- 2°) des recettes de Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) estimées à 39,5 millions d'euros, sur la base des 3,3 millions encaissés en moyenne mensuelle sur les derniers mois de l'année 2014. Cette prévision reste toutefois conditionnée à l'évolution du marché de l'immobilier, pour le moins fluctuante – donc difficilement prévisible – ces dernières années.

A ce sujet, il convient de souligner que le Premier Ministre a annoncé lors du Congrès de l'ADF que les mesures de compensation décidées l'an passé par le gouvernement de Jean-Marc Ayrault (Pacte de Confiance) pour le financement des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) seraient reconduites et complétées.

Ainsi, le taux de prélèvement de 4,5 % sur les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) mis en place cette année sera pérennisé, et le fonds de solidarité territorial reconduit. Pour mémoire, ce dispositif a permis à notre collectivité d'encaisser, en 2014, 1,6 millions d'euros de recettes supplémentaires.

Quant au transfert des frais de gestion de la fiscalité locale, lui aussi pérennisé, il correspond pour l'année 2014 à une rentrée complémentaire de 6,5 millions d'euros. Il pourrait s'élever à 6,7 Millions d'euros en 2015.

D'autres mesures devraient contribuer à amoindrir les effets de la baisse de DGF.

Ainsi, le 17 octobre, l'Assemblée Nationale décidait de créer un fonds de soutien à l'investissement local, qui viendra abonder la Dotation Globale d'Équipement (DGE).

D'autre part, il convient de signaler la décision du gouvernement de relever le taux du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) de 15,761 % à 16,404 %. Autrement dit, les remboursements versés aux collectivités qui réalisent des investissements augmenteront.

Ces deux mesures cumulées pourraient nous apporter jusqu'à un demi-million d'euros de recettes supplémentaires.

Les autres recettes de fonctionnement devraient se caractériser par une grande stabilité.

Enfin, en ce qui concerne les recettes d'investissement, elles sont estimées à hauteur de 68,1 M€, en diminution de 10,51 % par rapport au BP 2014.

Trois évolutions majeures sont à noter :

- d'abord, la diminution du FCTVA (6,3 millions d'euros, en baisse de 31,89 %), qui s'explique par l'assujettissement du chantier de Lascaux 4 à la TVA,
- ensuite, la baisse de la ligne créances et remboursements (0,4 million d'euros attendus contre 1,9 million en 2014),
- enfin, une prévision de recettes de 3 millions d'euros au titre des cessions d'immobilisations (contre 7 millions inscrits l'an passé).

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le budget primitif 2015 du Département est ainsi estimé à 510 millions d'euros, c'est-à-dire qu'il devrait pour la première fois s'inscrire en baisse (-0,85 %) par rapport à l'exercice précédent.

Ces prévisions de recettes doivent nous inciter à poursuivre et à amplifier les efforts de gestion réalisés ces dernières années.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de reconduire les grands principes qui président à notre stratégie budgétaire, à savoir :

- **la reconduction d'un niveau d'emprunt fixé à 40 millions d'euros**, qui nous permet de ne pas renoncer à nos investissements sans pour autant grever notre capacité de désendettement, confirmant ainsi la diminution de 10 millions d'euros du volume annuel d'emprunt réalisée progressivement par notre collectivité depuis 5 ans,
- **la non-augmentation de la fiscalité départementale**, afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages périgordins,
- **le maintien d'un volume d'investissement élevé, avec un objectif supérieur à 95,4 millions d'euros** rendu possible par l'inscription de 85,4 millions d'euros de crédits d'investissement dès le BP 2015 et le report de 10 millions d'euros provisionnés l'an passé pour les travaux de construction du site Lascaux 4. Il convient de noter qu'en ajoutant à cette somme les crédits mobilisés par le projet de déploiement du Très Haut Débit, ce sont plus de 100 millions d'euros qui seront investis en 2015 en Dordogne pour moderniser nos territoires, améliorer leur attractivité et soutenir l'activité économique, notamment en direction du secteur du BTP.
- **la poursuite de nos efforts de gestion** visant à contenir la hausse de nos dépenses de fonctionnement.

Celle-ci pourrait être **contenue à 1,47 %**, en dépit de la forte évolution de nos dépenses sociales, au premier rang desquelles celles liées au RSA, qui ont connu en l'espace de deux ans une explosion inédite, passant de 39,5 à près de 48 millions d'euros. La persistance d'une situation économique dégradée conduit en effet mécaniquement à ce que le nombre de bénéficiaires du RSA augmente à un rythme élevé. Fin 2014, la Dordogne comptera près de 9.000 allocataires, quand ils n'étaient que 7.570 fin 2012.

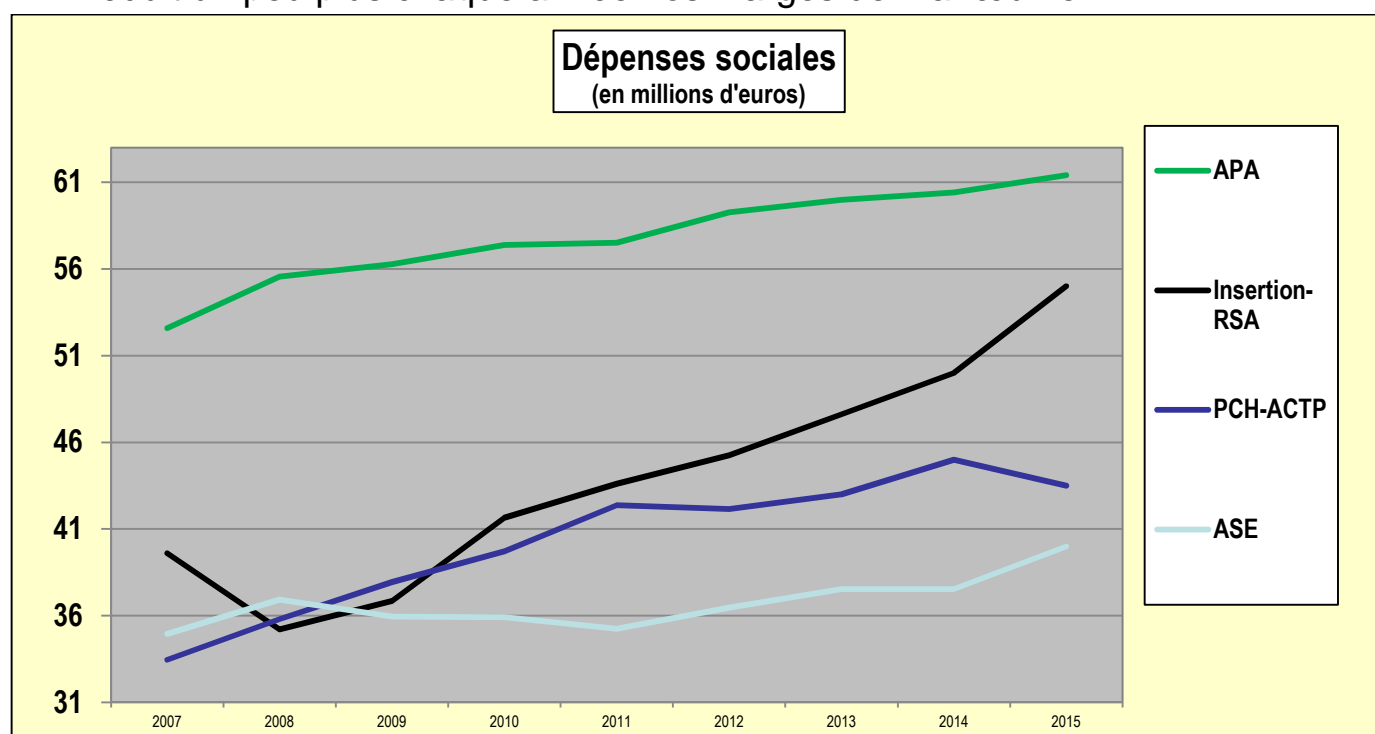
Cette situation devient intenable pour de nombreux Départements, dont les ressources et les situations financières sont très variables, mais qui tous doivent assurer le versement de cette allocation relevant par nature du champ de la solidarité nationale et sur laquelle nous n'avons aucune marge de manœuvre, contrairement à l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) ou à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), qui nécessitent toutes deux une évaluation sociale ou médico-sociale.

C'est la raison pour laquelle j'ai récemment écrit au Ministre de l'Intérieur afin d'attirer son attention sur la nécessité pour le gouvernement de proposer aux Conseils généraux une solution viable sur le long terme :

- soit par la reprise directe par l'Etat de la gestion de l'allocation,
- soit par une compensation financière de l'Etat à la hauteur des dépenses réellement engagées par le Département.

Suite à cette intervention et à la mobilisation de nombreux Départements sur le sujet, le gouvernement a, là aussi, entendu notre appel. Le Premier Ministre a ainsi annoncé, le 6 novembre dernier, sa volonté de réunir un groupe de travail chargé de « réfléchir aux évolutions du RSA socle, de son mode de gestion et de son articulation avec les autres allocations ».

Je souhaite que cette réflexion permette, dans un délai proche, de proposer des solutions qui soient enfin de nature à desserrer l'étau qui réduit un peu plus chaque année nos marges de manœuvre.



Au global, **les dépenses sociales devraient s'inscrire en 2015 en hausse de 3,64 %**, à hauteur de 206,50 millions d'euros.

Quant aux autres dépenses de fonctionnement, elles connaîtront globalement une croissance très faible, d'à peine 1%.

Les dépenses de personnel seront de nouveau contenues cette année, en hausse très modérée de 1,58 %, grâce essentiellement à la poursuite de notre politique de **stabilisation des effectifs**. Ceux-ci n'ont ainsi pas augmenté depuis deux ans.

J'ajoute que les 20 emplois d'avenir prévus lors du BP 2014 seront créés dans les prochaines semaines, dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des effectifs en tout point conforme à celui que nous avons fixé lors de la première vague de recrutements. Ce sont ainsi 60 jeunes sans diplôme que notre collectivité aura recrutés en l'espace de deux ans, avec un taux de réussite et d'intégration extrêmement intéressant (près de 95 % sur les 40 premiers contrats signés).

Les efforts déjà importants réalisés ces dernières années sur nos dépenses d'administration générale seront amplifiés en 2015 : **l'objectif, ambitieux, d'économies supplémentaires est fixé à 1 million d'euros.**

Enfin, je vous propose de ne pas augmenter les subventions allouées aux structures départementales, avec par exemple la reconduction de notre participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) au niveau de 2014, voire dans certains cas une légère diminution, à l'image de ce qui est proposé pour la subvention d'équilibre versé au laboratoire départemental (0,2 million d'euros au lieu de 0,5), dont je veux une nouvelle fois saluer la qualité de la gestion.

Les prévisions relatives à nos autres dépenses (fonctionnement des collèges, des transports scolaires, des services en charge de la voirie) se caractérisent quant à elles par leur grande stabilité.

* * *

Sur la base de ces prévisions, nous aborderons l'année 2015 dans des conditions qui nous permettront de tenir nos engagements, c'est-à-dire de continuer :

- **1°) à assumer nos compétences sociales en direction de nos concitoyens les plus fragiles :**

Cette compétence de solidarité reste au cœur de notre action, au cœur aussi de notre modèle républicain. Elle intéresse une grande partie de nos concitoyens, qui bénéficient d'aides financières, mais qui trouvent également auprès de nos services écoute, réconfort, soutien.

Qu'il s'agisse de la protection de l'enfance, de l'aide à domicile, du handicap ou encore de l'hébergement en établissement des personnes âgées, l'action sociale du Département représente aussi une source d'emplois en pleine expansion. Nous franchirons bientôt le seuil des 10.000 emplois à temps plein dans ces secteurs d'activité, dont la répartition sur l'ensemble de nos territoires constitue un véritable pilier de notre économie.

La question de l'emploi figure d'ailleurs au premier rang des questions abordées dans le nouveau schéma départemental des personnes âgées que vous avez adopté lors de la Décision Modificative n° 2 : d'ici 10 ans, près d'un tiers du personnel du secteur gérontologique partira à la retraite. La question de son remplacement est cruciale et ce secteur s'annonce très dynamique pour l'emploi local.

- **2°) à maintenir un haut niveau d'investissement pour soutenir l'activité économique et l'emploi :**

Le Département bénéficie pour cela d'une large palette d'actions :

- D'abord, **le maintien à hauteur de 30 millions d'euros du niveau global d'accompagnement des communes** pour la réalisation de leurs projets d'aménagement, d'embellissement et de modernisation. Il s'agit là d'un effort significatif dans le contexte actuel, indispensable pour assurer la vitalité économique locale. Cette année sera également mise à profit pour arrêter la nouvelle stratégie d'accompagnement financier des communes et des EPCI, afin d'adapter notre politique aux nouvelles cartes cantonale et intercommunale.

- D'autre part, **les interventions vers le monde de l'agriculture**, à travers notre politique de soutien aux filières, et vers celui **de l'entreprise**, qu'il s'agisse des investissements matériels ou immobiliers, ou encore de l'accompagnement des restructurations financières.
- Ensuite, je vous propose de **poursuivre nos investissements en faveur de la modernisation du réseau routier départemental, à hauteur de 23 millions d'euros**, qui permettront notamment de mener à bien les opérations suivantes :
 - la poursuite du contournement ouest de Mussidan,
 - l'achèvement des travaux de suppression du passage à niveau du Libraire à Bergerac,
 - l'aménagement de la RD 703 sur les communes de Calviac en Périgord et de Carlux.
- Enfin, ce sont près de 7 millions d'euros de crédits qui seront fléchés en direction des bâtiments départementaux, dont la majeure partie (5,3 millions) pour les collèges (notamment pour la cité scolaire Bertran de Born à Périgueux, la restructuration du collège de Vergt et les travaux de construction d'une salle de sports au collège Montaigne de Périgueux).
- **3°) à poursuivre en particulier la mise en œuvre de nos grands projets qui préparent l'avenir de notre département :**

- **Lascaux 4 :**

Il s'agit d'y accueillir à partir du printemps 2016 plus de 400.000 visiteurs par an et de donner ainsi un nouvel élan à l'économie touristique de la Dordogne, en portant à l'horizon 2020 le nombre annuel de touristes accueillis en Dordogne de 3 à 4 millions.

La construction de Lascaux 4 progresse conformément au calendrier établi. 21,2 millions d'euros sont affectés à l'opération sur l'année 2015, lors de laquelle le chantier connaîtra sa phase la plus intense, avec près de 180 ouvriers sur site au moment du pic d'activité. De nombreux emplois ont été créés à l'occasion, avec un effort spécifique de formation et d'insertion en direction des jeunes. Sur les 50 postes créés pour les travaux de gros œuvre, une dizaine l'ont ainsi été au bénéfice de jeunes chômeurs en contrat de professionnalisation.

Un aménagement de cette importance nécessite évidemment des actions d'accompagnement permettant d'assurer le plein succès économique du projet. C'est pourquoi l'initiative privée, soutenue par la collectivité, doit se mobiliser pour :

- développer l'offre de restauration,
- moderniser l'offre hôtelière et d'hébergement,
- créer des activités de loisirs annexes attendues par la clientèle touristique,
- promouvoir l'agritourisme.

Les nouveaux dispositifs que nous avons mis en place en début d'année 2014 commencent à porter leurs fruits et les professionnels en ont d'ores et déjà saisi l'opportunité.

- **Le plan Très Haut Débit :**

Si la Dordogne bénéficie aujourd'hui d'une couverture numérique de qualité, c'est d'abord grâce à l'action du Département et aux 15 millions qui ont été investis ces dernières années pour moderniser :

- les réseaux de téléphonie mobile. Au total, ce sont plus de 4.736.000 € qui ont été investis pour améliorer la couverture du territoire en téléphonie mobile (près de 90 pylônes dont 43 construits par le département, plus d'une centaine de communes concernées),
- la desserte en Internet haut débit, grâce aux 92 nouveaux répartiteurs installés par notre collectivité, portant le taux de couverture ADSL à 98 %. 210 communes ont été bénéficiaires de ce programme, pour un investissement de 11 millions d'euros. Parallèlement, pour les 2 % de foyers non desservis au terme de ce programme ADSL, le Conseil général a créé en 2010 un dispositif d'aide financière spécifique à destination des particuliers et entreprises qui font le choix de s'équiper via la technologie satellite. Près de 400 subventions ont été attribuées à ce jour.

Cette action déterminante franchit désormais une étape supplémentaire avec le projet Très Haut Débit porté par le **Syndicat Périgord Numérique**, qui s'inscrit pleinement dans la dynamique initiée par la Région Aquitaine, sur un modèle d'organisation conçu collectivement entre la Région et les Départements, à deux niveaux :

- le niveau départemental pour la construction des réseaux publics par le Syndicat Mixte Périgord Numérique,

- le niveau régional pour l'exploitation et la commercialisation des réseaux.

Il répond pleinement au cahier des charges de la mission France Très Haut Débit, qui vise à rechercher des gains d'efficacité pour garantir une politique d'aménagement numérique réaliste, en cohérence avec les besoins des territoires.

Ce dossier, déposé en juillet dernier, est en cours de validation par l'Etat. D'après la carte publiée par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), la Dordogne figurera parmi les départements les mieux couverts. Avec un taux estimé de couverture supérieur à 85%, cette carte confirme clairement la qualité du projet périgourdin.

Sans attendre, Périgord Numérique a décidé dès cet automne de lancer des opérations de déploiement de la fibre sur le territoire, en mobilisant 2 millions d'euros d'investissement, dont 1 million au titre des fonds européens (FEADER). Des travaux de déploiement de fibre optique sont ainsi programmés pour favoriser des montées en débit (de 2 mégas à 16 mégas en moyenne) sur 14 répartiteurs NRA-ZO.

En 2015, le Conseil général contribuera ainsi à hauteur de 1,8 million d'euros aux investissements réalisés par le Syndicat Périgord Numérique, entraînant la mobilisation de crédits de l'Etat, du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE24), de la Région, du FEDER et des intercommunalités, pour un total de 10 millions d'euros.

- **4°) à amplifier notre politique en matière de développement durable :**

Notre engagement s'y décline de diverses façons : il y a, bien sûr, les nombreuses actions menées en faveur de la transition énergétique et de la biodiversité, mais aussi notre politique de l'eau, souvent citée en exemple. Une étude toute récente publiée par l'hebdomadaire La Vie vient d'ailleurs de classer la Dordogne 12^{ème} département français en matière d'écologie, avec une mention toute particulière en matière de protection de l'eau (4^{ème} rang national) et d'agriculture biologique (12^{ème} rang).

Ce résultat ne doit rien au hasard. Depuis près de 20 ans, nous avons multiplié les actions innovantes, à l'image du plan bois énergie en structurant la filière d'approvisionnement en combustible et en soutenant la création de réseaux de chaleur bois : 42 réseaux fonctionnent aujourd'hui sur le territoire.

Le Département s'engage actuellement dans d'autres actions contre le changement climatique, par exemple en faveur de la méthanisation ou bien du développement du co-voiturage.

- **5°) à soutenir massivement le milieu associatif, qui demeure l'acteur principal du vivre-ensemble :**

Notre action est essentielle dans des secteurs comme la culture ou le sport. Nous n'avons eu de cesse, depuis des années, de ne pas réduire les subventions au monde associatif, afin de favoriser la démocratisation de l'accès aux festivals, aux pratiques culturelles, aux animations sportives. Afin aussi de promouvoir la vitalité de nos communes et du lien social.

Je suis très attaché à ce volet de notre politique, c'est pourquoi je vous propose en 2015, malgré la complexité du contexte budgétaire, de **reconduire cet effort global au même niveau que l'an passé.**

* * *

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Dans un contexte difficile, nous avons réussi, en Dordogne, ces dernières années, à préserver l'essentiel, c'est-à-dire à ne pas mettre en danger notre capacité d'investissement tout en assurant nos compétences et en limitant le recours à l'emprunt.

Nous sommes ainsi parvenus à ne pas allonger notre délai de désendettement, inférieur à huit ans, qui reste parfaitement soutenable. De même, il n'est pas anodin que nous ayons réussi à faire progresser notre épargne nette de 14,7 millions d'euros en 2002 à 17,5 millions en 2013 (+ 19 %), alors qu'elle décroissait à l'échelle nationale de 5,3 à 4,2 milliards d'euros (- 20 %). Sur la même période, notre volume d'investissement a crû de 25 % (contre 16 % pour l'ensemble des Conseils généraux) pour atteindre un niveau annuel de 100 millions d'euros.

Je rappelle que ces évolutions ont été réalisées avec une fiscalité contenue et un recours à l'emprunt maîtrisé, en particulier depuis le début de la crise économique. Ainsi, depuis 5 ans, les taux d'imposition départementaux n'ont pas augmenté et le volume d'emprunt annuel est passé de 50 à 40 millions d'euros.

Ce sont ces orientations que je vous propose de prolonger en 2015, afin de poursuivre la modernisation du Périgord, de valoriser son patrimoine et son cadre de vie, d'y cultiver le vivre-ensemble. En un mot, de le rendre toujours plus attractif pour les entreprises et les touristes, mais aussi plus agréable pour nos concitoyens.

A l'aurore de la nouvelle ère dans laquelle entrera dans quelques mois notre collectivité, nous continuons de démontrer et d'assurer le rôle indispensable qu'elle joue au service de l'ensemble des Périgordins, avec le souci de l'équité, de la justice sociale, de l'ambition et de l'inventivité.

Ce rôle, elle le remplit d'autant mieux qu'elle reste une collectivité de proximité, dont les élus sont disponibles, à l'écoute de leurs concitoyens et attachés à leur territoire.

C'est la raison pour laquelle le Département doit plus que jamais s'inscrire comme un acteur incontournable de notre République.

A l'heure où prospèrent le populisme et l'individualisme, tous deux portés par une société où progressivement la médiatisation à outrance et les réseaux sociaux – notamment – sapent les valeurs collectives et réduisent à peau de chagrin les temps de réflexion, il nous appartient de faire vivre la démocratie de proximité, qui reste le meilleur rempart contre les extrémismes et les fatalismes.

Les conseillers départementaux élus en mars prochain en seront les représentants et les garants.

Mais c'est aussi – et surtout – par le sérieux de notre gestion et par notre capacité à poursuivre, dans la transparence et l'équité, la construction d'une Dordogne toujours plus moderne et solidaire, que nous ferons la démonstration, auprès de nos concitoyens, de la pertinence du rôle du Département et de ses élus.

Le Président du Conseil général,

Bernard CAZEAU

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015 :
UN EFFORT INEDIT SUR LA GESTION
AU SERVICE DE CHOIX IMPORTANTS D'INVESTISSEMENT**

LE CADRE BUDGETAIRE

Tel qu'on peut l'imaginer aujourd'hui, le Budget Primitif 2015 du Département devrait être en diminution de - 0,85% par rapport au BP 2014. Le Budget Primitif 2014 s'établissait à 514,4 M€, celui de 2015 devrait être ramené à 510 M€, soit une diminution en valeur de 4,4 M€.

L'effort sans précédent demandé aux collectivités locales (12,5 milliards € sur 4 ans) pour le redressement des comptes publics impactera lourdement le budget 2015, puisque la baisse de la DGF est estimée à 5,7 M€.

Cette perte de recettes aura un impact sur l'épargne brute, dont la baisse est estimée à 3,56% et en valeur de 1,99 M€. L'épargne sera toutefois maintenue à un niveau satisfaisant grâce à des efforts inédits sur le fonctionnement courant.

Ces efforts sont d'autant plus nécessaires qu'il convient de faire face au dynamisme des dépenses sociales dont la progression est évaluée à + 3,64% et en valeur à + 7,2 M€. Les dépenses de fonctionnement évolueraient de + 1,47%.

Le croisement entre le rythme de progression des dépenses de fonctionnement et celui des recettes est contenu à 0,64%. Cela permettra de maintenir une forte capacité d'investissement et de préserver notre capacité à rembourser la dette.

NB : Tous les chiffres sont en millions d'euros (M€)

SYNTHESE				
Nature	BP 2014	OB 2015	Variation	Commentaires
Recettes de Fonctionnement (1)	438,29	441,93	+0,83%	
Dépenses de Fonctionnement (2)	382,34	387,97	+1,47%	
Epargne brute (RF-DF) (3)	55,95	53,96	-3,56%	Baisse de la DGF
Remboursement dette en capital (4)	38,10	36,70	-3,67%	
Epargne nette (3-4 = 5)	17,85	17,26	-3,31%	
Recettes d'Investissement (6)	76,14	68,14	-10,51%	
Dépenses d'Investissement hors dette (5+6)	93,99	85,40	-9,14%	95,40 M€ avec les crédits 2014 de Lascaux 4
TOTAL DU BUDGET (1+6)	514,43	510,07	-0,85%	

Le fonctionnement

1.1 les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Nature	BP 2014	OB 2015	Variation	Commentaires
Fiscalité	270,74	283,10	+4,57%	
Fiscalité directe	93,00	95,30	+2,47%	Croissance des bases 2,9%
Paquet compensatoire	68,90	69,80	+1,31%	(hors DMTO)
DMTO (global)	32,50	39,50	+21,54%	Base 3,3 M€ / mois
Fonds de péréquation des DMTO	2,50	2,50	0,00%	
Attribution fonds de solidarité des AIS	0,00	1,30		
Taxe sur l'électricité	5,00	5,60	+12,00%	+7,5% par rapport au CA
Taxe d'aménagement	1,80	1,80	0,00%	
TIPP	38,14	38,30	+0,42%	
TSCA	28,90	29,00	+0,35%	
Dotations et allocations	116,37	109,90	-5,56%	
Allocations pour exonérations	5,84	5,10	-12,67%	
DGF	105,43	99,70	-5,43%	Baisse de 5,7 M€
DGD	5,10	5,10	0,00%	
Recettes d'aide sociale	33,53	30,80	-8,14%	
CNSA - APA	19,40	20,00	+3,09%	A ajuster au BP
CNSA - PCH	3,60	3,60	0,00%	A ajuster au BP
Autres recettes sociales	10,53	7,20	-31,62%	Contraction 3,5 M€ frais d'hébergement PH
Autres recettes	17,65	18,13	+2,72%	
Recettes domaniales et autres	9,60	9,80	+2,08%	
Pacte de confiance	6,45	6,73	+4,34%	Frais de gestion TFB
FMDI	1,60	1,60	0,00%	Lien avec les actions d'insertion
TOTAL des recettes de Fonctionnement	438,29	441,93	+0,83%	

1.1.1 la fiscalité

Les recettes de fiscalité sont estimées à hauteur de 283,1 M€ contre 270,7 M€ au BP 2014, soit une augmentation de + 4,57% et en valeur + 12,36 M€, portée essentiellement par une hausse de + 2,3 M€ sur le produit de la taxe sur le foncier bâti (à taux inchangé) grâce à un effet « bases», et + 7 M€ pour les droits de mutation. En effet, l'application en année pleine du relèvement du taux du droit commun, qui est passé de 3,8% à 4,5%, nous permet d'envisager des recettes mensuelles de 3,3 M€. Au départ, autorisée pour deux ans, afin d'améliorer le financement des allocations de solidarité, cette mesure a été pérennisée par les députés, qui ont adopté un amendement du gouvernement le 7 novembre.

- **Le produit du foncier bâti** est attendu à hauteur de 95,3 M€, prévision établie sur la base d'une croissance estimée des bases de + 2,9% (revalorisation forfaitaire + 0,9% conforme à l'inflation prévue et + 2% étant la moyenne de la progression physique 2011-2013). Pour rappel, l'évolution moyenne des bases observées sur les trois dernières années est de + 3,5%. Le point de fiscalité qui était, avant réforme de 2011, de 1,5 M€ est estimé à 0,95 M€.
- **Le paquet compensatoire de 69,8 M€, hors DMTO**, est composé d'un panier de ressources (CVAE, TSCA, IFER, FNGIR figé...). Il est prévu en augmentation de + 1,31%, croissance très modérée mais que nous constatons depuis la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale en 2011, qui a supprimé les produits de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation (recette de 64,79 M€ dont 51,950 M€ pour la taxe professionnelle au compte administratif 2010). La substitution de recettes, figées pour 17,88 M€, et le manque de dynamisme persistant de la CVAE s'avère au fil des exercices budgétaires très pénalisant au regard des charges obligatoires assumées par le Département.

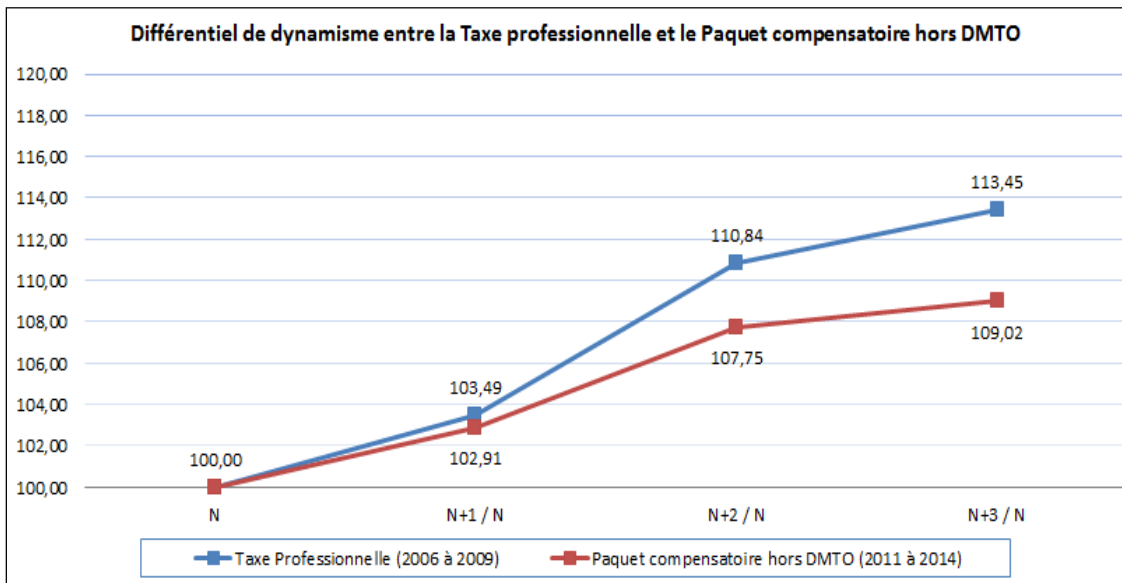
L'accord entre l'Assemblée des Départements de France et le 1^{er} ministre Jean-Marc Ayrault en 2013 a apporté, en 2014, une bouffée d'oxygène aux Départements pour faire face à leurs dépenses sociales avec :

- Le transfert aux Départements des frais de gestion de la fiscalité locale (841 M€ au plan national / 6,5 M€ en Dordogne),
- L'augmentation de 18% du taux des DMTO (3,8% à 4,5%) soit +3 M€,
- La mise en place d'un nouveau fonds de solidarité qui privilégie les Départements ayant le plus fort reste à charge (>80 €/hab.) ; celui de la Dordogne s'établissant à 66 € par habitant, du fait de son souci de bonne gestion, le Département se retrouve paradoxalement contributeur net à ce fonds à hauteur de 1,4 M€.

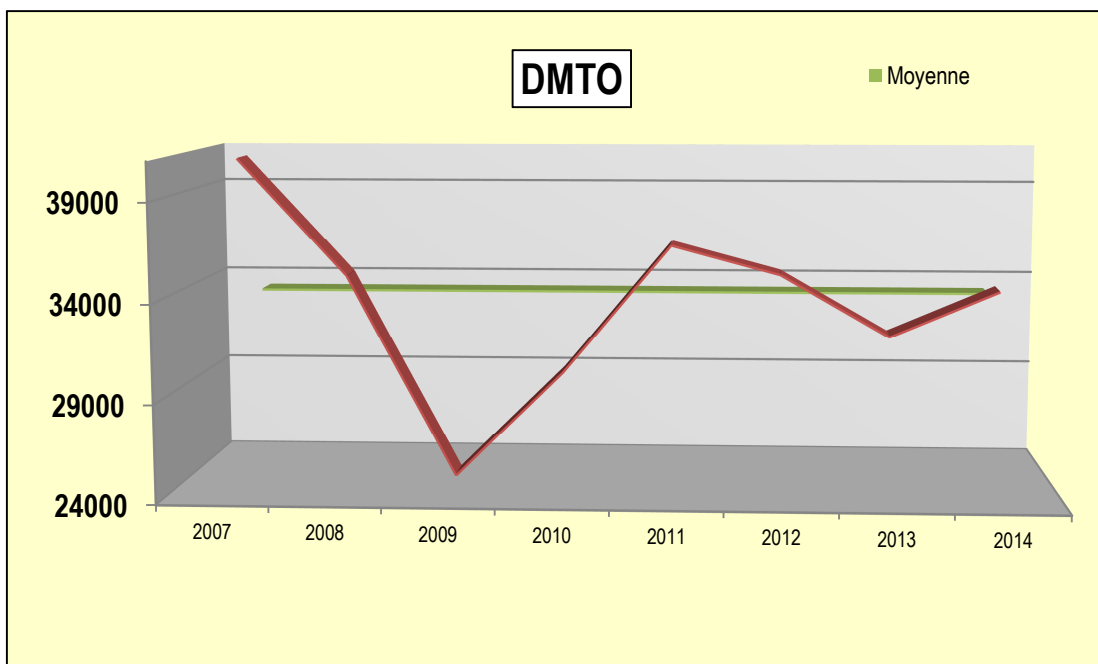
Bilan 2014 de l'accord ADF-Ayrault pour la Dordogne	
Transfert des frais de gestion	+6,5 M€
Droits de Mutation	+3,0 M€
Fonds de solidarité	- 1,4 M€
Total	+8,1 M€

- Le hiatus s'accroît fortement entre les dépenses de solidarité en évolution soutenue, à cause de la conjoncture économique et sociale défavorable, et les recettes censées les compenser. Le produit de la CVAE, perçu en 2014 par l'Etat, et qui figurera au BP 2015 est, compte tenu des informations en notre possession, estimé à 26 M€.

Le tableau ci-dessous montre combien la réforme fiscale, adoptée sous le quinquennat du Président Sarkozy, a généré un décrochage entre la taxe professionnelle et le Paquet Compensatoire dont les rythmes respectifs d'évolution sont sans commune mesure.



- Les droits de mutations



La hausse du taux (3,8% à 4,5% soit une hausse de + 18%) nous permet de faire une prévision raisonnable à 39,5 millions d'euros, soit la moyenne mensuelle de 3,3 M€ que nous constatons sur les quatre derniers mois.

- **Le fonds de péréquation des DMTO et le fonds de solidarité des Allocations Individuelles de Solidarité** : Le 1^{er} créé en 2011 est alimenté par un prélèvement stock et un prélèvement flux sur les Départements riches. Le 2nd créé en 2014 est alimenté par un prélèvement de 0,35% sur l'assiette des DMTO pour aider les Départements pauvres. Paradoxalement, la Dordogne est contributeur net à ce fonds à hauteur de 1,5 M€. Ils sont respectivement estimés à 2,5 M€ et 1,3 M€.
- **La taxe sur l'électricité est estimée à 5,6 M€** ; cette estimation se fonde sur le produit du compte administratif 2013 (5,25M€), soit une progression moyenne annuelle de 3% observée, et une augmentation de 12% par rapport au BP 2014.
- **La taxe d'aménagement** est reconduite pour son montant 2014 à hauteur de 1,8 M€.
- **La Taxe Intérieure sur la Consommation des Produits d'Energie (TICPE)** est estimée à 38,3 M€ contre 38,1 M€ au BP 2014. Cette recette ne connaît qu'un très faible dynamisme, étant précisé que la part de ce produit, versé en compensation du transfert des allocations RMI/RSA socle et majoré, est figée au niveau des dépenses à la date de leur transfert, soit 33,12 M€.
- **La Taxe sur les Conventions d'Assurance (TSCA)** est évaluée aux orientations budgétaires à 29 M€ dont 20,5 M€ au titre des dépenses transférées - acte II de la décentralisation - et 8,5 M€ pour le financement du SDIS. Ces montants sont estimés par référence au produit national qui figure au projet de loi de Finances pour 2015, en appliquant les pourcentages pour le Département de la Dordogne.

1.1.2 les dotations et allocations

Elles seront en diminution, 109,9 M€ contre 116,4 M€ au BP 2014.

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** du Département devrait être impactée à hauteur de 5,7 M€. En 4 ans, ce sont presque 44 millions d'euros que l'Etat va récupérer sur le Conseil général de la Dordogne. Le différentiel annuel entre la DGF 2013 et la DGF 2017 se traduira, selon les premiers calculs, par 19,5 M€ en moins
- **Les compensations pour exonérations fiscales** seront également en baisse puisqu'elles jouent depuis de nombreuses années un rôle de variable d'ajustement, au sein de « l'enveloppe normée » des concours de l'Etat aux collectivités locales. Pour le Département, la réduction est évaluée à 0,7 M€ (montant estimé 5,1 M€). En dehors de la compensation pour exonérations de taxe d'habitation (2,719 M€), qui n'est pas pour l'instant intégrée dans la dotation d'ajustement, la dotation devrait baisser d'au moins 20%.
- **La DGD** est, quant à elle, figée dans son montant de 5,10 M€ depuis plusieurs exercices budgétaires.

Cependant, à l'occasion du congrès de l'Assemblée des Départements de France (ADF) qui s'est tenu début novembre à Pau, le Premier ministre, confirmant le rôle des Conseils généraux, a indiqué que le Gouvernement proposerait l'utilisation du potentiel fiscal dit «Ackermann», pour assurer la péréquation financière entre les collectivités locales.

Ce potentiel fiscal corrigé a été élaboré au sein d'un groupe de travail de l'ADF en 2013 qui était présidé par Yves Ackermann, Président du Conseil général du Territoire de Belfort. Celui-ci permet de mieux évaluer la richesse des Départements et ainsi de répartir les dotations de l'État avec plus d'équité entre les territoires.

Il s'agit de :

- définir la mesure du potentiel fiscal des Départements en intégrant à son calcul annuel, pour un montant figé, la fraction compensatrice de la réforme de la TP,
- corriger les potentiels fiscaux liés aux contributions ou attributions successives de fonds horizontaux de péréquation,

Ce choix devrait être plus favorable au Département de la Dordogne.

1.1.3 les recettes d'aides sociales

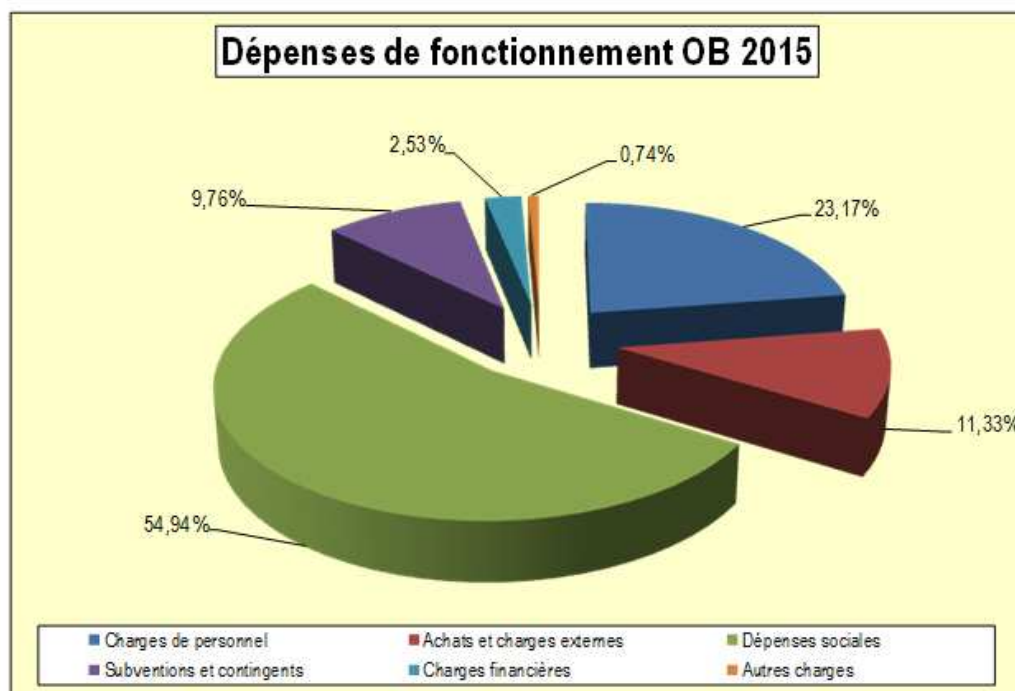
- **Les dotations en provenance de la Caisse Nationale Autonomie** en couverture des dépenses d'APA et de PCH sont respectivement estimées à 20 M€ et 3,6 M€, au regard des dotations définitives 2013 de 19,37 M€ pour l'APA et de l'attribution PCH de 3,48 M€.
- **Les autres recettes d'aide sociale** sont calculées à 7,20 M€. Il s'agit principalement des participations des obligés alimentaires et du recouvrement sur ressources des bénéficiaires de l'aide sociale hébergés en maison de retraite ou en établissement pour handicapés. Le code de l'action sociale autorisant le paiement net des frais d'hébergement pour le handicap (ressources déduites). Cette procédure est adoptée pour le budget 2015 ; elle améliorera la trésorerie du Département. Son impact est une diminution des volumes budgétaires de 3,5 M€ en recettes et en dépenses (cf. §.1.2.3).

1.1.4 les autres recettes

- **Le produit des frais de gestion de fiscalité locale** transférés par l'Etat aux Départements dans le cadre du pacte de confiance et de responsabilité passé par le Gouvernement et l'Association des Départements de France en 2013 est estimé à 6,73 M€ contre 6,45 M€ au BP 2014, soit une augmentation de + 4,34%.
- **Le Fonds de Modernisation pour les Dépenses d'Insertion (FMDI)** étant reconduit, il est valorisé pour un montant identique à 2014 soit 1,7 M€.
- **Les recettes domaniales et diverses** sont estimées en progression de 2,08% et atteindraient en volume 9,8 M€.

1.2 les dépenses de fonctionnement

La structure des dépenses de fonctionnement se transforme avec un poids de plus en plus lourd des dépenses sociales, une masse salariale stable et des frais financiers qui s'allègent.

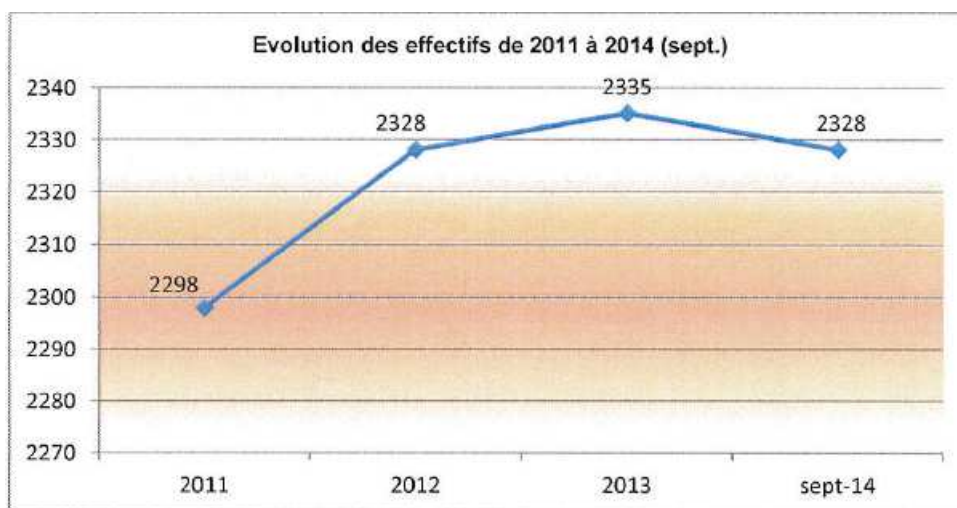


DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Nature	BP 2014	OB 2015	Variation	Commentaires
Dép. de personnel (hors AM)	88,50	89,90	+1,58%	
Intérêts de la dette	10,50	9,50	-9,52%	Risque de taux quasi-nul
Dépenses sociales et assimilées	199,25	206,50	+3,64%	
Dépenses d'aide sociale	94,72	93,70	-1,08%	Contraction frais d'hébergement PH
ACTP et PCH	11,05	10,90	-1,36%	
APA	49,98	51,00	+2,04%	
Allocations de RSA	43,50	48,10	+10,57%	Hausse des allocataires et plan pauvreté (+2%)
Contribution fds de solidarité AIS	0,00	2,80		
Dépenses de structure	46,63	45,41	-2,62%	
Transports scolaires	18,50	18,50	0,00%	Assujettissement TVA transports scolaires en 2014
Collèges	4,71	4,73	+0,42%	
Voirie départementale	8,37	8,10	-3,23%	
Administration générale	12,10	11,10	-8,26%	
Autres dépenses	2,95	2,98	+1,02%	
Structures départementales et assimilées	22,36	21,76	-2,68%	
Labo départemental	0,50	0,20	-60,00%	
SDIS	17,66	17,66	0,00%	
Participations et cotisations	4,20	3,90	-7,14%	
Subventions de fonctionnement	15,10	14,90	-1,32%	
TOTAL des dépenses de Fonctionnement	382,34	387,97	+1,47%	

1.2.1 Les dépenses de personnel

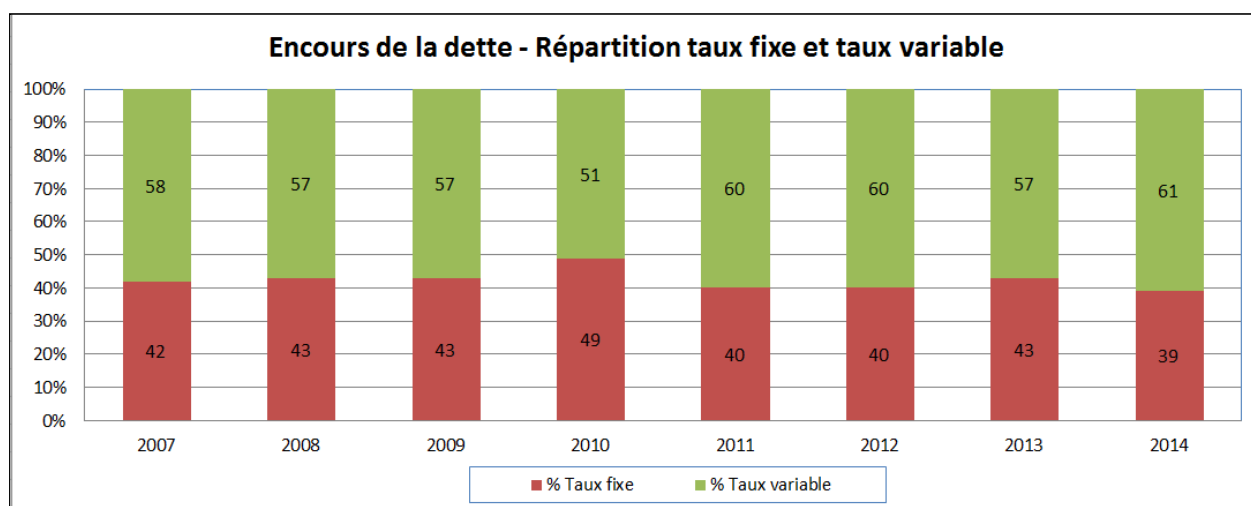
Les dépenses de personnel sont prévues pour un montant de 89,9 M€ soit en augmentation de 1,58% par rapport au BP 2014.

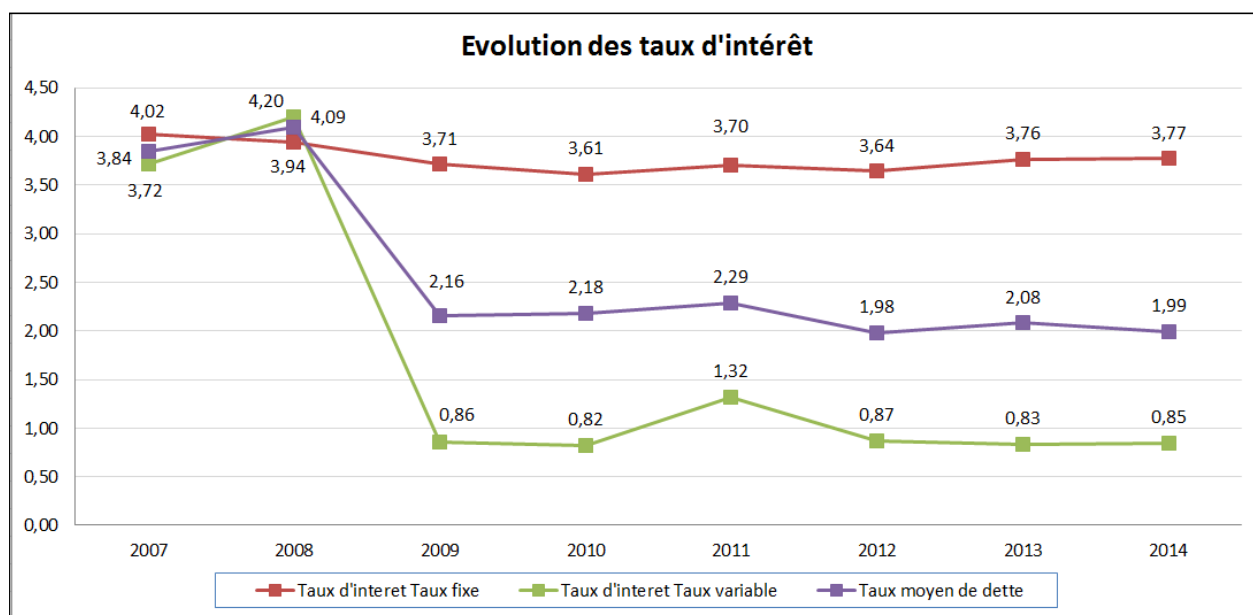
L'évolution prévue traduit un effort de gestion important par rapport à l'évolution moyenne constatée dans les autres départements (2,3%).



1.2.2 Les intérêts de la dette

Les perspectives de taux à court et moyen terme restent très basses, au moins jusqu'en 2017. Le taux moyen de notre dette est autour de 2%, grâce à un encours constitué à 61% de taux variable. Les marges des banques s'inscrivent aussi à la baisse. La prévision s'établit pour 2015 à 9,5 M€ contre 10,5 M€ au BP 2014.





1.2.3 Les dépenses sociales et assimilées

Le dynamisme de ces dépenses sera accentué par les mesures du plan pauvreté, le nombre d'allocataires RSA, le nombre d'enfants accueillis par l'ASE et l'entrée dans la dépendance d'une population vieillissante.

La progression des dépenses (rémunération des assistants familiaux, frais d'hébergement PA et PH...) est diminuée pour l'exercice 2015 par la contraction recettes-dépenses en matière d'hébergement des personnes handicapées (cf.§1.1.3). Sans cette contraction, la progression affichée de + 3,69% par rapport au BP 2014 serait en fait de + 5,4%. L'effet de la majoration annuelle de 2% des allocations RSA (mesure du plan pauvreté pendant 5 ans) se traduit budgétairement par un surcoût de 930.000 €, soit l'équivalent de 1 point de fiscalité.

Si la compensation de l'ensemble des allocations individuelles de solidarité s'est améliorée en 2014, grâce au pacte de confiance conclu entre Jean-Marc Ayrault et l'ADF, le reste à charge concernant le RSA seul semble de plus en plus problématique, doublant presque en trois ans. De nouvelles mesures nationales sont attendues pour obtenir une juste compensation et faire face aux effets de la crise qui augmentent le nombre d'allocataires (de 8000 à plus de 9000 à fin 2014).

1.2.4 Les dépenses de structures

Une révision complète des dépenses de fonctionnement des services est en cours, qui doit nous permettre d'économiser plus de un million d'euros sur le fonctionnement, notamment par une optimisation des procédures (achats, nature et dotation des matériels...). Cet examen ligne à ligne, qui mixe exercice d'un «rabort» moyen de 8% et examen précis de la finalité de chaque dépense, est inédit. Il apparaît désormais incontournable pour affronter la nouvelle donne financière entre les collectivités et l'Etat.

1.2.5 Les structures départementales et assimilées

L'exercice d'une recherche d'efficacité renforcée, en cours en interne, s'applique également aux structures para-départementales. Les efforts, partagés par tous, nous garantissent la préservation de nos marges de manœuvre et le maintien de nos ratios financiers.

1.2.6 Les subventions de fonctionnement

Malgré un contexte financier tendu, le soutien aux structures associatives sera maintenu à un niveau très significatif (14,9 M€).

L'objectif renouvelé de ces orientations budgétaires 2015 consiste à préserver le meilleur niveau d'épargne brute pour maintenir un niveau d'investissement élevé.

En millions d'€	BP 2014	OB 2015	Variations
Recettes de fonctionnement	438,29 M€	441,93 M€	+0,83 %
Dépenses de fonctionnement	382,34 M€	387,97 M€	+1,47%
Epargne brute	55,95 M€	53,96 M€	--3,56 %

2. L'investissement

2.1 les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Nature	BP 2014	OB 2015	Variation	Commentaires
Subventions spécifiques	13,30	13,70	+3,01%	
FCTVA	9,25	6,30	-31,89%	Assujettissement Lascaux à la TVA
DDEC	1,84	1,84	0,00%	Dotation d'équipement des collèges
DGE	2,90	2,90	0,00%	Avances remboursables
Créances et remboursements	1,85	0,40	-78,38%	
Cessions d'immobilisations	7,00	3,00	-57,14%	
Emprunt	40,00	40,00	0,00%	
TOTAL des recettes d'Investissement	76,14	68,14	-10,51%	

L'assujettissement de Lascaux à la TVA et une évaluation prudente des cessions expliquent la baisse.

2.1.1 Les dotations, les subventions, les avances remboursables et les produits de cession

Pour un montant global de 28,1 M€, ces recettes sont inscrites en diminution de 8 M€ par rapport au BP 2014.

Cette diminution, ramenée à 6,5 M€ après neutralisation de l'opération de recapitalisation de la SEMIPER de 1,5 M€, qui en 2014 impactait le budget en dépenses et en recette, porte sur deux recettes :

- le produit des cessions immobilières est attendu à hauteur de 3 M€ contre 7 M€ au BP 2014. Les cessions concerneront le centre de vacances d'Hendaye, les gîtes de Thonac et les terrains disponibles sur Sarlat après réalisation de la déviation.
- le FCTVA est attendu pour 6,3 M€ contre 9,3M€ au BP 2014. Cette baisse est la conséquence, déjà évoquée à l'occasion de la décision modificative n°2 de 2014, de l'assujettissement à la TVA de l'opération Lascaux 4.

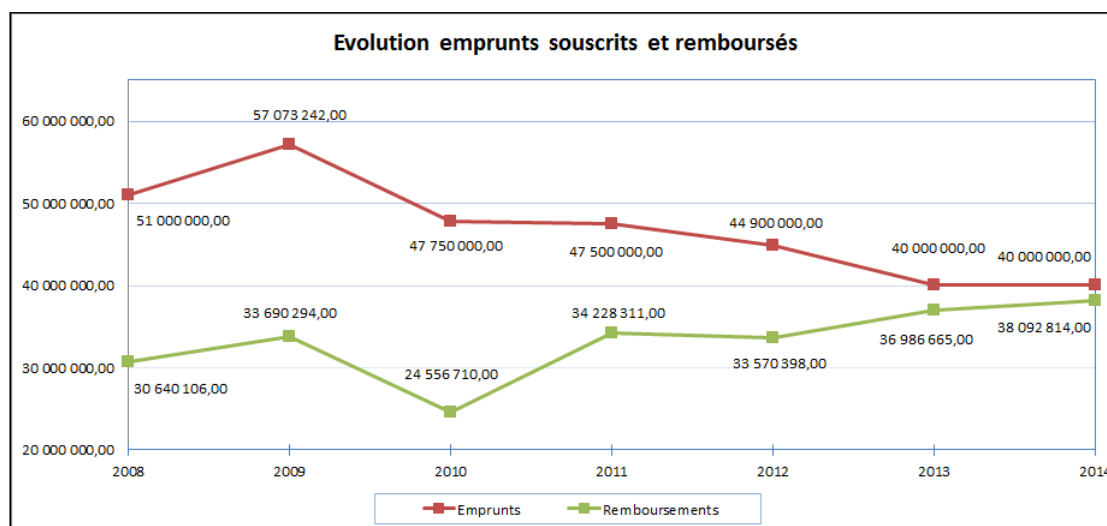
Les subventions relatives à nos programmes d'investissements directs (Lascaux IV, les monuments historiques, la voirie, l'aide à la pierre) sont attendues pour un montant de 13,7 M€ (y compris le produit des amendes pour les radars) contre 13,3 M€ inscrits au BP 2014, soit une augmentation de +3,01%.

La dotation départementale d'équipement des collèges et la dotation globale d'équipement sont reconduites à hauteur de l'inscription du BP 2014, soit pour un montant de 4,7 M€.

Les avances remboursables devraient s'élever à 0,4 M€.

2.1.2 L'emprunt

Il est proposé de poursuivre la stratégie établie depuis quatre ans de diminution progressive du recours annuel à l'emprunt pour le maintenir en 2015 à 40 M€, comme en 2014 ; rappelons qu'il était de 47,5 M€ en 2011.



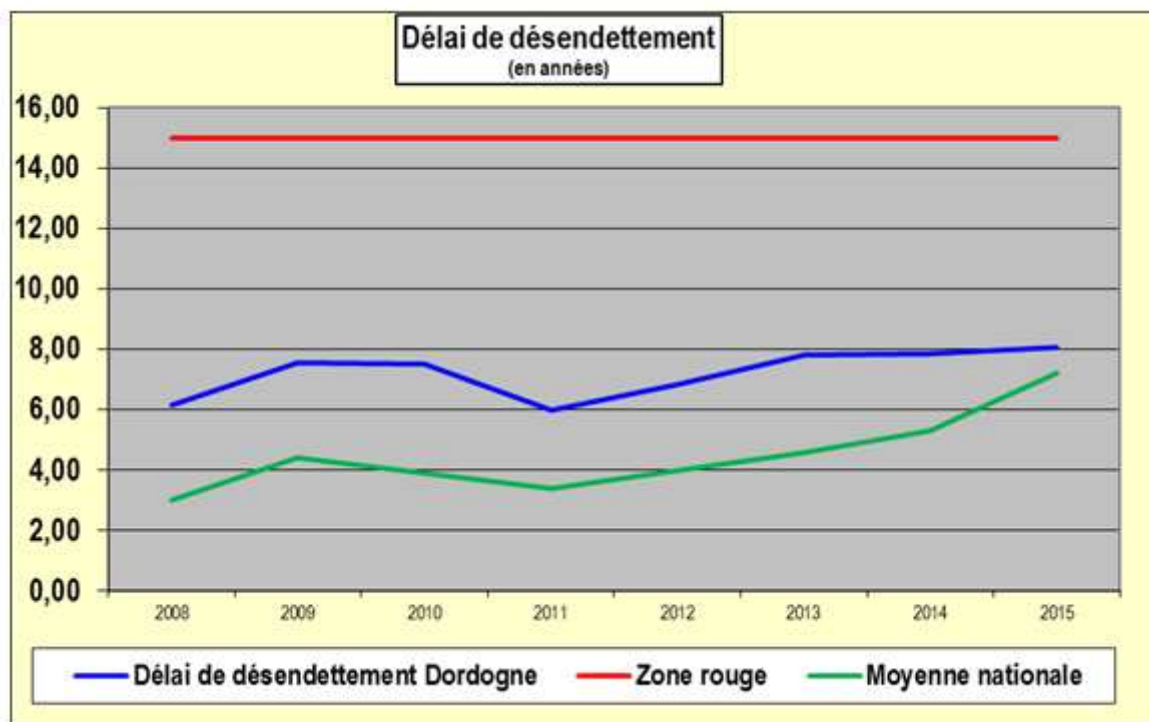
L'épargne brute de 53,9 M€ évoquée précédemment, à laquelle s'ajouteront les recettes d'investissement (68,1 M€) permettront en 2015 de financer 85,40 M€ de dépenses nouvelles d'investissement (hors dette), 95,40 M€ en incluant les 10 M€ de 2014 reportés en 2015.

2.2 Les dépenses d'investissement

2.2.1 la dette

L'amortissement du capital de la dette devrait être un peu inférieur à 37 M€ (contre 38,1 M€ au BP 2014).

Le délai de désendettement est le principal ratio de solvabilité. Il mesure notre capacité à rembourser la dette (Encours de dette / épargne brute). Il serait maintenu en-dessous de 8 ans en 2014 avec un objectif entre 8 et 8,5 en 2015. Il nous situe dans une zone très satisfaisante. Son évolution, conforme à celle de la moyenne des Départements, est suivie avec attention pour nous maintenir en-deçà de 10 années.



2.2.2 les dépenses d'investissement hors dette

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)				
Nature	BP 2014	OB 2015	Variation	Commentaires
Patrimoine départemental historique	18,66	22,60	+21,11%	
Lascaux 4	15,00	21,20	+41,33%	Plus le report de 10M€ sur 2015
Sites et Monuments historiques	3,66	1,40	-61,75%	
Patrimoine administratif, scolaire et routier	40,30	29,80	-26,05%	
Bâtiments administratifs	2,36	1,50	-36,44%	
Collèges	7,84	5,30	-32,40%	
Voirie	30,10	23,00	-23,59%	
Autres investissements directs	2,60	2,00	-23,08%	
Opérations financières (Autres dettes et mandats)	2,46	1,00	-59,35%	
Aides aux communes et aux tiers	30,00	30,00	0,00%	
Aides directes	30,00	28,20	-6,00%	
Très Haut Débit	0,00	1,80		
TOTAL des dépenses d'Investissement	94,02	85,40	-9,17%	

L'investissement direct

Les investissements portés par la Collectivité départementale en maîtrise d'ouvrage directe sont estimés à 54,4 M€ et permettent :

- la réalisation de notre programme routier avec 23 M€,
- la poursuite du programme de travaux sur les collèges avec 5,3 M€,
- la réalisation des travaux sur les sites touristiques et monuments historiques et sur les bâtiments administratifs pour 2,9 M€,
- la poursuite conformément au déroulement du calendrier de réalisation des travaux de LASCAUX 4 pour une mise en service au 1er semestre 2016 avec une enveloppe de 21,2 M€, auxquels il faut ajouter le report de 2014, soit 31,2 M€ prévus en 2015 sur ce projet.

Il est à noter que notre investissement en 2015 sera en réalité de 95,4 millions. En effet, les dépenses ouvertes au budget 2014 sur le chantier Lascaux 4 non-consommées, pour un montant de 10 millions, sont reportées sur 2015.

L'investissement indirect

Le soutien aux Communes et aux Tiers pourrait atteindre 30 M€ au Budget Primitif 2015, soit un montant identique à celui inscrit au BP 2014, signe de la volonté de continuer à accompagner les communes et les tiers dans leurs investissements.

Ce montant inclut le versement de 1,8 M€ au syndicat mixte Périgord Numérique dans le cadre du chantier du très haut débit. Cette participation, conformément au schéma du SDTAN adopté en janvier 2014, a un effet de levier important puisqu'il génère un investissement global de 10 M€.

THD	CG	Etat	Région	SDE	EPCI	FEDER	Total
2015	1,8	4,1	1,8	1,4	0,4	0,5	10

CONCLUSION

Face à une compression des recettes, le Conseil Général de la Dordogne se donne les moyens de continuer à jouer son rôle économique en Dordogne. Renforçant sa gestion par des mesures vigoureuses (maîtrise de la masse salariale au plus juste, examen précis des dépenses de gestion), il parvient à maintenir une politique d'investissement ambitieuse (95,4 millions €) et un soutien inchangé au réseau des communes (30 millions €).

Les investissements publics sont indispensables au tissu des entreprises locales. Ses aides aux communes permettent la réalisation de projets qui aménagent et vivifient le territoire pour l'avenir.

Son budget, réaliste mais ambitieux, réaffirme son rôle de soutien aux plus fragiles (RSA, personnes âgées, enfance...) tout en structurant sa présence autour de réalisations stratégiques pour le développement futur (Lascaux 4, Très Haut Débit).

En résumé, le Département dans un contexte très contraint parvient à conserver une trajectoire vertueuse en 2015 par son action dynamique et volontaire :

- **Pas de hausse de la fiscalité pour la 5ème année consécutive,**
- **Une vertu gestionnaire en interne (- 1 M€ soit -8% sur la gestion courante, maîtrise salariale à + 1,5%) et en externe sur les structures départementales (- 323K€),**
- **Une aide aux communes préservée (30 M€),**
- **Un soutien aux associations confirmé (15 M€),**
- **Un investissement maintenu sur le Département (85,4 M€ d'inscriptions nouvelles sur le budget départemental, 95,4 M€ au total),**
- **Un emprunt qui reste contenu à 40 M€.**